



STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate : 16 mai 2012

**LE GOUVERNEUR CUOMO PRESENTE DE NOUVELLES MESURES LEGISLATIVES POUR
PROTEGER LES NEW-YORKAIS VULNERABLES DANS LE COMTE DE SYRACUSE**

***Proposition d'un nouveau Centre de justice pour éviter, enquêter et punir les abus et négligences faites
aux New-Yorkais ayant des besoins spécifiques***

Le Gouverneur de l'État de New York M. Andrew M. Cuomo a présenté aujourd'hui ses nouvelles mesures législatives à l'Université de Syracuse dans le Comté Onondaga, qui établiraient les normes et pratiques les plus sévères de la nation pour la protection des personnes ayant des besoins spécifiques ou souffrant d'un handicap. Les mesures législatives du Gouverneur Cuomo permettront la création d'un nouveau Centre de justice pour la protection des personnes aux besoins spécifiques, une initiative qui transformera la façon dont l'Etat protège plus d'un million de New-Yorkais dans des établissements ou programmes opérés, certifiés par ou recevant une licence de l'Etat.

Le Centre de justice sera doté d'un procureur spécial et d'un inspecteur général pour la protection des personnes aux besoins spécifiques, qui enquêteront sur les signalements d'abus et de négligence et poursuivront en justice les allégations s'élevant au niveau d'infractions pénales. Il comprendra un service d'écoute téléphonique 24h/24 et 7j/7, géré par des professionnels formés, une base de données d'Etat complète pour le suivi de tous les signalements d'abus et de négligence et un registre d'Etat des employés ayant commis de graves actes de maltraitance et qui n'auront désormais plus le droit de travailler avec des personnes aux besoins spécifiques ou souffrant d'un handicap.

« Le Centre de justice améliorera énormément la manière dont nous protégeons et prenons soin des personnes aux besoins spécifiques et souffrant d'un handicap, et ce projet de loi est primordial pour assurer que des réformes seront mises en oeuvre », a déclaré le Gouverneur Cuomo. « Les patients, familles et amis méritent cette nouvelle structure et les réformes qu'elle entraîne. J'incite le Sénat et l'Assemblée à adopter ce projet de loi pour que nous puissions mettre en oeuvre ces réformes le plus rapidement possible. »

Clarence Sundram, Conseiller spécial du Gouverneur pour les personnes vulnérables, a déclaré : « Les mesures législatives proposées par le Gouverneur représentent le plan le plus ferme et le plus complet du pays pour la prévention des abus et négligences avant qu'ils ne se produisent et pour réagir aux incidents rapportés. Ces mesures couvrent cinq agences de santé et de services sociaux de l'Etat, ainsi que le Département de l'Education de l'Etat, et instaurent un ensemble de normes claires et cohérentes pour

guider le comportement des employés dans tous les systèmes. Ces mesures proposent un système simple de signalement d'allégations, où les enquêteurs entraînés pourront apporter des réponses cohérentes à tous les signalements. Le Gouverneur Cuomo fait montre d'un leadership visionnaire en améliorant la performance de notre gouvernement dans l'une de ses obligations les plus importantes - protéger les New Yorkais vulnérables. Les mesures législatives du Gouverneur concerneront plus d'un million de New Yorkais ainsi que leurs familles. L'Assemblée législative devrait agir rapidement pour faire ratifier ce projet de loi. »

Le Secrétaire Adjoint à la Santé, Jim Introne, a déclaré : « Le Gouverneur a fait montre de leadership en s'engageant à accorder aux New Yorkais aux besoins spécifiques la meilleure attention possible. Sa proposition de mesures législatives fera de l'Etat de New York un porte-drapeau national de la protection des populations vulnérables. Je félicite le Gouverneur Cuomo pour son soutien constant à l'égard des New Yorkais aux besoins spécifiques, et j'invite le Sénat et l'Assemblée à adopter ce projet de loi, pour que nous puissions assurer la protection de ceux qui ont le plus besoin de notre aide. »

L'an dernier, il y a eu plus de 10 000 allégations d'abus envers des New-Yorkais aux besoins spécifiques et souffrant d'un handicap dans des établissements et programmes opérés, certifiés par ou recevant une licence de l'Etat. Toutefois, l'Etat n'a jamais eu de normes cohérentes et complètes pour effectuer un suivi et enquêter sur les plaintes ou punir les employés coupables.

Le Centre de justice pour la protection des personnes aux besoins spécifiques proposé par le Gouverneur Cuomo aura pour responsabilité première de surveiller, d'enquêter et d'effectuer le suivi des plaintes graves d'abus et de négligences pour les établissements et services opérés, certifiés ou recevant une licence d'une des six agences suivantes : le Département de la Santé (DOH - Department of Health), le Bureau de la Santé mentale (OMH - Office of Mental Health), le Bureau des personnes souffrant de déficiences intellectuelles (OPWDD - Office for People With Developmental Disabilities), le Bureau des services pour les enfants et familles (OCFS - Office of Children and Family Services), le Bureau des services contre l'alcoolisme et la toxicomanie (OASAS - Office of Alcoholism and Substance Abuse Services) et le Département de l'Education de l'Etat (SED - State Education Department). Le Centre de justice absorbera toutes les fonctions et responsabilités de la Commission sur la qualité des soins et de la défense des personnes souffrant d'un handicap, à l'exception des programmes fédéraux de protection, de défense et d'assistance, qui seront assignés à un organisme à but non lucratif qualifié.

Parmi les autres composantes et responsabilités du Centre de justice proposé, on compte :

- Un directeur exécutif, un procureur spécial et un inspecteur général, ainsi que plusieurs enquêteurs formés, avocats et administrateurs. L'agence du Centre de Justice chargée de l'application de la loi partagera le pouvoir avec les avocats de district pour les procédures judiciaires contre les crimes d'abus et de négligence commis.
- La création d'un service d'écoute téléphonique 24h/24 et 7j/7 employant des professionnels formés pour assurer que les allégations d'abus sont rapidement signalées aux autorités et qu'elles fassent l'objet d'enquêtes complètes et efficaces.

- La création d'un registre des employés ayant commis de graves actes de maltraitance et qui ne pourront plus jamais être recrutés à quelque poste que ce soit de travail auprès de personnes aux besoins spécifiques et souffrant d'un handicap.
- La représentation de l'Etat dans toutes les procédures disciplinaires en lien avec des allégations d'abus et de négligence prouvées.
- Le développement de normes communes pour les enquêtes et exigences à utiliser par les enquêteurs formés.
- Le développement d'un code de conduite contenant les normes éthiques de base auxquelles les personnes travaillant auprès de personnes aux besoins spécifiques et souffrant d'un handicap devront souscrire et pour lesquelles elles seront tenues responsables.
- La consolidation des procédures de vérification des antécédents, y compris la vérification et l'évaluation des antécédents criminels de quiconque postule pour être employé, bénévole ou consultant dans un établissement ou une agence opérée, recevant une licence ou certifiée par OMH, OPWDD, OASAS et OCFS.
- La remise d'un rapport annuel au Gouverneur et à l'Assemblée législative concernant les travaux effectués au cours de l'année précédente, lequel inclura les données des rapports du registre central, le résultat des enquêtes, les types de mesures correctives prises, les résultats de l'examen des récurrences et tendances associées aux abus et aux signalements d'abus, les mesures correctives suggérées et les formations entreprises.

Les mesures législatives proposées par le Gouverneur Cuomo remplaceront également les définitions entraînant la confusion et incohérentes d'abus et de négligence dans les divers règlements et lois par une norme cohérente applicable aux systèmes de services sociaux.

Sous ces mesures législatives, un nouveau niveau de transparence sera établi pour les installations non opérées par l'Etat et les programmes sous licence et certifiés par l'Etat pour servir les personnes aux besoins spécifiques et souffrant d'un handicap. Ces entités devront suivre des directives en matière de transparence, basées sur la Loi sur la liberté de l'information (FOIL) pour les demandes de renseignements concernant les abus et la négligence des personnes qu'elles servent.

Les mesures législatives du Gouverneur augmenteront également les peines en cas de mise en danger du bien-être des personnes aux besoins spécifiques et souffrant d'un handicap, et renforceront le pouvoir du procureur à prouver qu'une personne d'un établissement opéré, recevant une licence ou certifié par l'Etat a été victime d'agression sexuelle. Selon la loi actuelle, les crimes mettant en danger le bien-être des personnes aux besoins spécifiques et souffrant d'un handicap sont classés comme des délits de classe A, un acte délictueux de catégorie E et D pouvant recevoir une peine de 2½ à 7 ans de prison. La proposition du Gouverneur permettra la création d'une nouvelle catégorie de délit plus facile à prouver et élèvera les trois autres crimes à des actes délictueux de catégorie E, D et C, pour une peine maximale de 5 à 15 ans de prison. La proposition fait également en sorte qu'une personne d'un établissement résidentiel ne peut avoir de relations sexuelles consentantes avec un employé, éliminant par conséquent l'obligation du procureur à prouver qu'une activité sexuelle était non consentie.

Les New-Yorkais peuvent en savoir plus sur le Centre de Justice au www.Justice4SpecialNeeds.com

Les mesures législatives du Gouverneur ont été partiellement développées à partir des recommandations exposées dans *The Measure of a Society: Protection of Vulnerable Persons in Residential Facilities Against Abuse and Neglect*, un rapport spécial préparé par M. Clarence Sundram, conseiller spécial du Gouverneur sur la question des personnes vulnérables. Une copie de ce rapport est disponible au <http://www.governor.ny.gov/assets/documents/justice4specialneeds.pdf>

###

Des informations supplémentaires sont disponibles au www.governor.ny.gov
Etat de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418